

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 3 JUIN 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de pouvoirs donnés : 3

Nombre de suffrages exprimés : 10

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de SAINT MARTIN DES FONTAINES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe HERNANDEZ, Maire.

Date de la convocation : 27 mai 2025

Présents : HERNANDEZ Philippe, BOURDEAU Marylène, BONNEAU Olivier, GIRARD Alain, PROVIN Isabelle, HERNANDEZ Rémi, RICHEL Victor

Absents : VALIN Cécile, PAULE Dimitri ; BACQUELIN Didier, RAMBAUD Lucie

Absent ayant donné pouvoir : VALIN Cécile à BOURDEAU Marylène, PAULE Dimitri à GIRARD Alain, BACQUELIN Didier à PROVIN Isabelle

Secrétaire de séance : BOURDEAU Marylène

Objet n°37/2025 : CONSULTATION PUBLIQUE : AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET DE DERIVATION ET D'ETANCHEIFICATION D'UN TRONCON DU RUISSEAU DU GARREAU

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation publique est menée par la Préfecture de Vendée du 2 juin au 28 août 2025 inclus, concernant le projet de dérivation et d'étanchéification d'un tronçon du ruisseau du Garreau. Cette enquête est effectuée au titre de l'autorisation environnementale.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, souhaite approfondir sa réflexion sur ce point, décide de reporter sa prise de décision à la prochaine séance.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Secrétaire de séance

BOURDEAU Marylène



Le Maire

HERNANDEZ Philippe

